**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

# GESTION DE PROJET TECHNIQUE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

**DOMAINE : SCIENCES DE L’INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

**CODE : 29 82 27 U 31 D2**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 206**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023, sur avis conforme de la Commission de concertation**

## GESTION DE PROJET TECHNIQUE

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### 1. FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion

professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;

* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L’unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* de découvrir les principales caractéristiques d’un projet technique ;
* d’établir la planification d’un projet technique en respectant les méthodes et les techniques de gestion de projet ;
* d’utiliser l’outil informatique pour gérer un projet technique ;
* de développer des compétences de communication, d’organisation et de réflexion technique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

**2.1. Capacités En mathématiques,** *sur base d'une situation-problème impliquant des notions de mathématique du niveau du 3ème degré de l'Enseignement secondaire supérieur de transition*,

* lire et interpréter des graphiques ;
* étudier un phénomène réel et traduire des tableaux de données sous forme graphique ;
* reconnaître une fonction dont le graphique est une droite ou une parabole et représenter graphiquement des fonctions du premier et du deuxième degré ;
* réaliser point par point le graphique de fonctions simples et y relever les zéros, le signe et la croissance. **En français,**
* rédiger un résumé d’un texte d’intérêt général ou de vulgarisation scientifique ; produire une réflexion critique, structurée, pertinente et cohérente.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat de l’enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

### 3. ACQUIS D’APPRENTISSAGE Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable : *en disposant des logiciels appropriés,*

*en développant des compétences de communication et d’esprit critique, en tenant compte des réalités économiques,*

*sur base d’un cahier des charges donné comprenant la mise en œuvre d’une gestion de projet,*  de décomposer le projet en ses différentes phases ;

* d’établir la planification du projet à l’aide de l’outil informatique ;
* de construire un dossier technique reprenant les différentes phases, la planification, des commentaires et des critiques.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
* niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
* niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,  niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L’étudiant sera capable :

#### 4.1. Gestion de projet technique

* de caractériser les grandes lignes d’un projet technique par son budget, sa durée, sa nature, sa spécialité, sa dimension individuelle ou collective, ses acteurs, l’importance de ses charges … ;
* d’identifier les acteurs d’un projet technique et de caractériser leurs rôles ;
* de décomposer un projet technique en ses différentes phases depuis sa conception jusqu’à sa clôture ;
* d’établir une démarche structurée visant à la mise en place d’une gestion de projet en abordant notamment :
* les spécificités du projet,
* la gestion des risques,
* ses objectifs en termes de coûts, de durée, de techniques, de résultats,
* la technique ou la technologie qui sera mise en œuvre,
* le planning,
* les moyens humains et matériels,
* son management,
* ses principes de communication ;
* d’expliquer la composition, la hiérarchisation, les responsabilités et le mode d’organisation d’une équipe projet ;
* de planifier un projet sur base de critères listés, d’y apposer des jalons, de choisir un outil et un mode de représentation (Gantt, Pert …) de le commenter et de le critiquer et d’assurer son suivi.

#### 4.2. Laboratoire : gestion de projet technique

*En disposant de logiciels appropriés (Open Workbench, MS Projet …), en développant des compétences de communication et d’esprit critique,*

* d’utiliser les principales commandes d’un logiciel de planification de projet mettant en œuvre notamment les phases suivantes :
* l’initialisation du projet,
* la description du planning (diagramme de Gantt),
* la planification du projet,
* le pilotage du projet (les tâches, les ressources, le budget …),
* les rapports (les filtres, les tris …),
* l’outil de représentation,
* la gestion multiprojets,
* ….

### 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l’activité d’enseignement de « Laboratoire : gestion de projet technique», il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

### 6. CHARGÉ DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D’ENSEIGNEMENT

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | Classement | Code U | Nombre de périodes |
| Gestion de projet technique | CT | J | 16 |
| Laboratoire : gestion de projet technique | CT | E | 16 |
| **7.2. Part d'autonomie** |  | P | 8 |
| **Total des périodes** |  |  | **40** |
| **Nombre d’ECTS** |  |  | **4** |